

Déclaration liminaire au CSAL du 17 octobre 2025

Le mépris sous toutes ses formes

Monsieur le président,

Le premier des mépris est celui de l'humanité et de la paix dans le monde, tant la liste des conflits qui ensanglantent la planète est longue et ne diminue pas : persistance des affrontements au Congo, bombes sur le Yémen, effusion de sang au Soudan... En Ukraine, l'agression russe déclenchée par Poutine, il y a bientôt quatre ans, se poursuit, amputant le territoire ukrainien, tuant sans considération les civils devenus chairs à canon et utilisant tous les prétextes pour refuser un cessez-le-feu, préalable indispensable à des négociations de paix qui seules pourraient mettre fin à ce massacre et au sacrifice absurde de la jeunesse des deux pays.

À Gaza, Netanyahu développe le processus génocidaire et utilise la famine comme arme de guerre au mépris du droit international pour forcer la population à quitter son territoire et l'annexer. Le « plan de paix » proposé sous forme d'ultimatum par Trump (et pour l'essentiel rédigé par Netanyahu) semble taillé sur mesure pour ne servir que les intérêts israéliens. Trump et l'OTAN appellent à porter le montant des dépenses militaires à 5 % du PIB. La France suit le mouvement et se hisse au 2^{ème} rang mondial des vendeurs d'armes. Les dépenses militaires dans le monde ont atteint le montant record de 2 700 milliards de dollars en 2024. L'UE et le gouvernement français proposent de les doubler ce qui reviendrait, en France, à les porter de 50 milliards d'euros par an à 150 milliards à terme (euros constants), au détriment des budgets sociaux et environnementaux. Dans le même temps, les inégalités, sources de conflits, se creusent, les budgets sociaux sont rognés et les services publics remis en cause.

Autre mépris, celui de la démocratie depuis les élections législatives consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale et l'ensemble des séquences politiques qui ont suivi. Le président de la République, pourtant élu aux forceps face à la candidate de l'extrême droite, ne cesse de piétiner le résultat des consultations dont il est lui-même à l'origine. Et que dire du respect de la démocratie sociale, avec l'exemple concret de la mobilisation contre la « réforme » des retraites, rejetée par les trois quarts de la population et imposée via l'utilisation du « 49-3 ». Et, comble de mépris, après la démission de son premier ministre Lecornu, il le renomme quelques jours après. Et donc, dimanche dernier, un nouveau gouvernement a été annoncé, bricolage entre représentants de la « société civile » Macron-compatibles et personnalités politiques en quête d'un moment (sûrement éphémère) de gloire dans les cabinets ministériels. Tout cela, n'en doutons pas, pour la poursuite d'une politique toujours au service des capitalistes, grandes entreprises et grands bourgeois. Nous sommes dans une période de décomposition du capitalisme qui se résume en une phrase simple : la bourgeoisie ne veut plus payer. Les très riches et les grandes entreprises ne veulent plus payer l'impôt, et cette volonté s'oppose à leurs situations d'épargnants, de rentiers, en qualité de détenteurs de titres de la dette publique. La trajectoire de la dette publique devait donc être également maîtrisée. Pendant des décennies, les pouvoirs en place ont fait de la population une variable d'ajustement en baissant le coût du travail et en détruisant des conquêtes sociales, dans l'objectif de permettre à cette bourgeoisie de continuer à payer des impôts limités tout en faisant en sorte que la charge de la dette reste contrôlée. Cette situation arrive à sa limite car le massacre des dépenses d'intérêt collectif a atteint des niveaux tels qu'il est insupportable à la majorité de la population. Ajoutée à cela, la politique typiquement macroniste du financement du taux de profit des entreprises privées par des subventionnements publics (les 211 milliards d'aides publiques sans contreparties, évaluées par le Sénat) ne passe plus dans le pays. L'exécution de cette politique au profit de quelques-uns se met en place en reprochant à la population et aux mouvements politiques qui s'opposent à cette politique de casse sociale de ne pas avoir le « sens des responsabilités », avec l'appui des media complices qui en appellent à la

« vertu » les contradicteurs de ces politiques, qui n'ont pour seule vertu que d'enrichir encore et toujours les tenants du capital. Et il n'est point besoin de la CGT pour en apporter la preuve. Le rejet par 70 % des personnes interrogées de la politique du président de la République fera que celui-ci ne pourra plus très longtemps ignorer les revendications essentielles que sont l'abrogation de sa contre-réforme des retraites et l'augmentation générales des salaires, des retraites et des minima sociaux.

Le mépris des organisations syndicales, des représentants des personnels, par exemple traitement « par-dessus la jambe » de notre procédure d'alerte concernant l'agression d'une collègue de l'entreprise de nettoyage à Colomiers, sans réponse depuis maintenant un mois (alors que la réglementation prévoit une réaction immédiate avec enquête de la direction et du représentant des personnels à l'origine de l'alerte).

Le mépris, encore, affiché par le président de la Formation spécialisée envers notre collègue et camarade convoqué à l'instance en qualité d'expert, lors de son intervention sur la situation de son service. En effet, n'appréciant pas le début de son intervention sur les effectifs de la trésorerie de Toulouse amendes, il l'a interrompu en prétextant que nous n'étions pas dans une instance relative aux affectations. Agacé par la réponse, pourtant courtoise, de notre expert, il s'est levé et a quitté la salle. Notre collègue a poursuivi son exposé devant les autres membres de l'administration car, bien évidemment, dans une instance qui est chargée de l'amélioration des conditions de travail, la situation des effectifs est une question prééminente qu'il est impossible de ne pas évoquer ? La remarque déplacée et l'attitude désobligeante du responsable du pôle pilotage et ressources (qu'on appellerait DRH dans une entreprise privée) démontre, une nouvelle fois, le peu de considération qui est fait aux personnels et à leurs représentants, dans les instances et en dehors. Nous nous étonnons par ailleurs de la différence de traitement qui a été faite aux experts invités par une autre organisation syndicale et celui réservé à notre collègue, le 26 septembre, sur le même sujet. La délégation CGT dénonce fortement ce mépris de classe affiché par l'un de ceux qui mettaient tout en œuvre pour que l'ensemble des OS signent la « convention de dialogue social départementale ». Une nouvelle fois, nous nous félicitons de ne pas avoir signé ce texte qui n'a rien changé à rien dans les relations et les pratiques de notre direction depuis plusieurs années (en ce qui nous concerne, nous n'avons pas oublié le vase de Soissons !).

Le mépris du ministère, de la DG, la DRFiP concernant le passage forcé à la protection sociale complémentaire à la mode Macron, avec un webinar sur le volet santé organisé en plein mois d'août, avec des réponses par mail lunaires de la part d'Alan, des permanences organisées au milieu des vacances scolaires par cette licorne, le mépris du délégué Occitanie par une nouvelle non réponse à un courrier de la CGT lui demandant de faire prendre en charge l'information sur la PSC par les directions locales, s'agissant d'un contrat imposé aux forceps par le ministère à ses personnels et le votre, monsieur le directeur, qui ne nous répondez pas quand nous vous demandons des autorisations d'absences pour les agents qui voudraient se rendre aux permanences organisées à la direction, rue des Lois. Pire, le dernier message de mercredi de la RH, prévoit que les agents devront se rendre à ces réunions d'informations organisées par la direction, sur leur propres deniers sous prétexte que c'est un choix personnel : de qui se moque-t-on ?

Au sujet de la PSC (protection sociale complémentaire), la CGT continue de dénoncer la mise en place précipitée du contrat avec Alan, « néo-assureur » (terme d'initié indiquant qu'il chasse sur des marchés sans en respecter toutes les contraintes, contrairement aux mutuelles), structurellement déficitaire et donc alimenté continuellement par des levées de fonds auprès de spéculateurs internationaux à la réputation sulfureuse pour disposer de trésorerie.

Pourquoi ce choix d'Alan ? Au profit de qui ? Quand connaissons-nous les vraies motivations ? Une partie de la réponse à ces questions se trouve peut-être dans l'arrêté du 1er septembre 2025 dans lequel il est indiqué que notre ministre de l'époque, Éric Lombard, a nommé comme personnalité

qualifiée pour le recrutement des inspecteurs des Finances, le secrétaire général et directeur des ressources humaines d'Alan, start-up désormais intégrée dans le choix des hauts-fonctionnaires des Finances après avoir financé la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron ! Plus généralement, les raisons sont toutes à rechercher dans les connivences politiques, au plus haut niveau de l'État et, en particulier, auprès du président de la République, félicitant Alan sur les réseaux sociaux pour ses levées de fonds.

Une chose est sûre : ce choix, opaque et précipité, ne s'est pas fait dans l'intérêt des agents. En effet, en écartant la possibilité du couplage entre santé et prévoyance qui aurait permis de négocier de meilleures conditions pour les agent·es en contrepartie d'un marché plus important, le ministère a délibérément choisi une « vente à la découpe » qui favorisait Alan.

On peut douter qu'un opérateur spéculatif qui doit rembourser des centaines de millions d'euros à ses investisseurs soit en mesure d'offrir des prestations de qualité. La suite est prévisible car déjà vécue ailleurs : après quelques années, le fondateur revendra ses parts pour plusieurs centaines de millions d'euros et, nous, agent·es des Finances seront laissé·es face aux repreneurs qui chercheront à réduire les coûts au maximum pour se rembourser sur notre dos.

Par ailleurs, l'assureur Alan sera seul décisionnaire pour déterminer chaque année le nouveau montant de la « cotisation d'équilibre » (et non plus les assemblées générales annuelles auxquelles sont convié·es les adhérent·es). Il est à craindre, une fois la phase de séduction terminée, des augmentations répétées et conséquentes de ce montant pour complaire à ses prêteurs de fonds et diminuer ses pertes, le caractère obligatoire du contrat collectif éliminant tout risque de perte de clientèle.

D'autre part, la CGT refuse que les données individuelles et médicales des agent·es soient délocalisées et hébergées par une entreprise à but très lucratif comme... Amazon (opérateur sélectionné par Alan !) et attirent les convoitises d'industries privées. Au MesFin, ce choix d'Alan est porteur de risques pour les agent·es DGFIP et DGDDI travaillant dans les services de TRACFIN, DNRED et ONAF et habilité·es « secret défense ».

Les premiers retours des collègues du ministère de l'écologie dont Alan est le prestataire depuis le début de l'année ne sont guère rassurants :

- la gestion des dispenses d'adhésion, non maîtrisée, a révélé des failles dans le dispositif (difficile identification des interlocuteurs, mise en difficulté des pôles RH, manque de lisibilité sur les prérogatives de l'employeur et celles d'Alan pour accorder ou non les dispenses, ...).
- des informations insuffisantes et inadaptées : le nombre de réunions d'information sur site a très insuffisamment couvert les services avec des délais et des canaux d'information ne ciblant pas les personnes les plus concernées (retraité·es, agent·es en arrêt maladie, longue maladie ou longue durée, personnels n'ayant pas accès à de l'information dématérialisée, ...).
- l'apparition, après signature du marché, de certains tarifs semblant non conformes aux dispositions du protocole d'accord (familles mono parentales, adhérents outre mer, ...).
- montants des fonds de solidarité insuffisants (destinés aux retraité·es et à l'accompagnement social). Le ministère de l'Environnement a reconnu que le fonds était trop bas pour mettre en place un nombre conséquent d'aides. Celles-ci devront donc être très ciblées et certaines, très spécifiques, passer par une commission interne au prestataire.

Le choix d'Alan n'est pas celui d'un simple changement de prestataire mais bien celui de faire rentrer l'assurantiel financiarisé dans la protection sociale des fonctionnaires. C'est un mauvais coup contre la logique de solidarité, l'économie sociale et solidaire, la maîtrise publique de notre système de santé.

Pour toutes ces raisons, la CGT, qui a immédiatement refusé ce choix, exige que le marché soit réattribué, seule perspective qui permettra aux agent·es des Finances de bénéficier de l'accord

PSC Fonction publique tel qu'il a été signé par les organisations syndicales représentatives et non d'un accord low-cost qui enrichit les proches du pouvoir.

À cet effet, le congrès de la fédération CGT des Finances a voté la semaine dernière une motion engageant notre fédération dans une discussion avec les autres fédérations syndicales représentatives afin de dénoncer les accords de PSC avec Alan et la GMF. Pour ce faire, une majorité des OS doit se prononcer favorablement à la dénonciation de l'accord. Notre syndicat national engagera la même démarche avec la CGT Fonction publique, pour une démarche similaire au niveau des fédérations de l'intersyndicale Fonction publique. Chacun devra ainsi prendre ses responsabilités au sujet de ce véritable hold-up de notre protection sociale complémentaire réalisé avec la complicité des sommets de l'État.

Pour ce qui occupe plus précisément la réunion institutionnelle de ce jour, nous tenons à vous faire part de quelques observations :

La contre réforme des « pôles contrôle expertise » (PCE) s'inscrit dans une volonté de modification en profondeur des modalités et des structures du contrôle fiscal, matérialisée dans le COM mais qui traduit une évolution plus globale du contrôle fiscal répondant à une conception ultra-libérale à l'œuvre depuis une quinzaine d'année. Sous couvert de lutte contre la fraude la plus importante ou la plus spectaculaire, le contrôle fiscal au plus près du terrain disparaît. La relation de confiance a remplacé le civisme fiscal. Les PCE sont victimes de cette évolution.

Le culte de l'intelligence artificielle, mais surtout la perspective de suppressions d'emplois massives, placent le « data mining » au centre de notre fonctionnement. Pourtant, les collègues du contrôle fiscal savent que le « data mining » tourne en rond sur la base d'obligations déclaratives incomplètement servies et analysables selon le seul mode du « silo ». Les mesures de simplification interne ont asséchées les circulations d'information et de recoupement, et les premières opérations de contrôle reposent sur la recherche de ces informations et leur confrontation. La mission de programmation des PCE est donc essentielle. Dans la Haute-Garonne, vous faites le choix de renforcer le rôle de programmation des DIRCOFI . Ce qui démontre bien que la DG reconnaît la nécessité d'une interface entre les données issues de l'analyse-risque et les acteurs du contrôle fiscal. Alors pourquoi supprimer ce qui fonctionne ?

On sait très bien que les transferts d'emplois suite aux restructurations ne se font jamais à somme nulle et la DGFIP a perdu près de 40 000 emplois depuis la création des PCE en 2006 ! La disparition annoncée de la programmation issue de l'analyse de données d'axes locaux révèle une méconnaissance totale du fonctionnement des PCE : ces « axes locaux » relevaient de requêtes SIRIUS PRO, souvent mis en œuvre pour pallier les carences des listes « data mining ».

Cette réforme des PCE sous entend que la mission de contrôle fiscal de ces derniers est « résiduelle ». Elle l'est devenue, par la force des choses, après des années de suppressions d'emplois et les conséquences de l'allègement continu des obligations déclaratives des contribuables professionnels qui rend le traitement des informations détenues plus difficile, sans oublier l'obsession statistique qui pervertit la réalité du contrôle fiscal.

En ce qui concerne les missions d'expertise, elles seraient assurées par les SIE. Expertise, soi-disant impossible à confier aux SIE en 2004, mais qui l'est maintenant ! Dans cette optique, plus de deux tiers des effectifs des PCE y seraient déployés. On peut se montrer sceptique sur cette nouvelle organisation à un moment où les SIE font face à une montée en puissance des centres de contact professionnels accompagnées de très importantes suppressions d'emplois. L'exemple des inspecteurs ciblés fraude il y a deux ans et souvent redéployés vers des tâches de gestion pour pallier le manque d'effectif n'est pas rassurant. Comment préserver cette mission d'expertise dans ces conditions ? Est-ce bien le moment de fragiliser le suivi et le contrôle des remboursements de crédits de TVA et autres crédits d'impôt recherche quand les montants remboursés (et la fraude associée) explosent ?

Les collègues de ces structures sont inquiets tant au niveau de l'évolution de leur missions mais également d'un point de vue RH. Il faudra leur répondre clairement très rapidement !

S'agissant de la réorganisation du SIP de Muret, force est de constater que le CSAL est informé bien tardivement et que la formation spécialisée ne sera consultée que lors de sa réunion du 25/11/25, soit, bien après la probable réalisation des travaux. Nous espérons, peut être naïvement, que les acteurs de prévention ont été consultés sur la mise en place des nouveaux bureaux en matière d'aménagement des espaces de travail.

Chose curieuse, nous ne sommes pas en instance d'affectation mais nous avons tout de même constaté que le document fourni aborde, dès son entame, la situation des effectifs du service. Nous espérons que la personne qui présentera le dispositif se verra renvoyée dans ses 22 mètres pour cette faute de débutant·es et que, M. le président, vous en profiterez pour aller vous balader, le temps de son intervention. On ne répètera jamais assez que la sédentarité est le fléau du XXI^e siècle !

Mais faudra pas vous absenter trop longtemps parce que la phrase sur les effectifs du service : *« L'effectif est de 33 agents en comptant l'apport de deux agents arrivés pendant l'été, y compris 4 agents déjà partis en retraite, en attendant un départ encore à venir en septembre. Le Tagerfip du SIP Muret est de 35 emplois »* demande un peu de concentration. Bref, nous en avons déduit qu'il manque (officiellement) deux emplois du SIP de Muret, ce qui explique peut être le paragraphe qui suit cette énumération à la Pierre Dac : *« l'effectif de la cellule accueil est trop faible pour faire face aux enjeux de la prise en charge multi-canal des usagers dans de bonnes conditions »*. qu'on pourrait traduire par : la DGFIP a tellement supprimé d'emplois et ne pourvoit même pas les emplois budgétaires créés que le SIP de Muret ne parvient plus à assurer l'accueil dans de bonnes conditions pour les usagers.

Au passage, nous espérons aussi que vous profiterez de cette réunion pour répondre à une question que nous avons posée il y a plusieurs mois lors d'une précédente instance, concernant la mission de surveillance des caméras de l'accueil qui est confié aux agents des SIP. Il nous importerait de savoir quel texte régit cette nouvelle méthode de sécurisation des accueils et de connaître la réglementation précise qui organise cette surveillance des agents. Quelles sont les responsabilités en cas d'agression dans le cas où personne n'aurait visualisé la scène ? Questions au sujet desquelles la formation spécialisée est compétente et qu'elle aurait été heureuse d'examiner.

Autre item manquant, l'amélioration des conditions de vie au travail qui débute avec un argument de choc : la *« densification pour rompre l'isolement constaté parfois (contexte télétravail) »*. Vous connaissez nos positions plus que nuancées sur le télétravail et voir l'administration proposer d'entasser les collègues dans un « open space » pour qu'ils soient moins isolés... pendant que leurs autres collègues sont isolés en télétravail, avouez que la démonstration est audacieuse ! De même, nous n'avons pas saisi l'argument de la température en hiver plus confortable ??? Le principe de la chaleur humaine ? Mais alors quid de la question en été ? Cela mérite quelques précisions. Affirmer que la nouvelle organisation *« facilitera le télétravail »* est aussi un argumentaire un peu court, selon nous. Le télétravail est-il un des facteurs de réussite de la nouvelle organisation, est-il incité par la direction ? Nous demandons que ces points qui concernent précisément la Formation spécialisée du CSAL soient à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Nous n'oublions pas que *« la philosophie du futur PRU (pôle relation usager) s'inscrit dans les orientations du SIP de demain »*, avec son organisation en « blocs fonctionnels » (gestion, comptabilité, recouvrement forcé et relations usagers) qui vise à introduire un taylorisme forcené au sein des missions, au moyen d'une parcellisation des tâches, la spécialisation des collègues et un contrôle hiérarchique direct sur toutes les activités exercées. Ces organisations taylorisées sont une inévitable source de risques socio-organisationnels, du fait, notamment, de la perte de sens au travail qu'elles vont aggraver.

Au final : un document de six pages qui tente de justifier, par des circonvolutions parfois bien « capillotractées », une nouvelle organisation, qui, au passage, est déjà déployée dans plusieurs SIP, depuis plusieurs mois et n'a jamais fait l'objet d'une quelconque présentation en CSAL.

Nous sommes heureux de constater que vous êtes heureux des résultats de la nouvelle grille d'analyse risque des remboursements de crédit TVA, pour autant, alors que les gouvernements successifs ne cessent d'agiter l'étendard de la dette publique pour justifier des coupes budgétaires drastiques. La TVA est l'impôt qui contribue le plus au budget de l'État. Les demandes de remboursement de crédit de TVA (lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée), parfaitement légitimes, nécessitent un contrôle exercé par l'administration afin de vérifier le bien-fondé de la démarche. Et c'est là que les choses se gâtent. La DGFIP subit des suppressions massives d'emplois depuis sa création. La mission de service public qui consiste à analyser les demandes de remboursements de crédit de TVA, comme toutes les autres missions, s'en trouve fortement affectée. Mais pour Bercy, les sommes doivent être versées, et vite. Résultat : un nombre croissant de demandes sont validées automatiquement, sans aucun contrôle, tandis que des contrôles « allégés » sont mis en place. Les capacités de vérification de la DGFIP sont réduites à portion congrue faute de moyens. Nous sommes en droit de nous interroger sur le niveau de risque jugé acceptable par Bercy. Quid de l'équité fiscale ? Sachant que les remboursements de crédit de TVA représentent chaque année des sommes colossales, à combien peut-on estimer les sommes indûment versées ? Contrairement aux effets d'annonce, à la CGT Finances publiques, nous le savons et le dénonçons, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de réduire les effectifs des services dédiés à la lutte contre la fraude fiscale. Les estimations les plus optimistes chiffrent pourtant le montant de la fraude à la TVA à plus de 20 milliards d'euros par an. Alors, non, nous ne pouvons nous satisfaire de votre satisfaction concernant les résultats de cette "GAR RCTVA" !

Le service Liaisons rémunérations sera lui aussi l'heureux attributaire de tâches supplémentaires, soit 15 000 paies à façons supplémentaires pour le compte du NOUS et de 26 CROUS qui viendront s'ajouter aux 16 000 déjà en gestion. Dans le document fourni, point d'analyse des effectifs cette fois-ci. Le travail se fait-il tout seul ? Pas complètement, puisque nous lisons en toute fin de document que ces 15 000 paies à façons " seront intégrées dans le portefeuille de tous les agents afin que chacun participe à ce projet ". Comme le disait Coubertin, " l'important c'est de participer " ! " Parce que c'est notre projet ? ". Vos documents sont décidément pathétiques, notamment au sujet d'un service que vous avez récemment soutenu au moyen de plusieurs collègues de l'équipe de renfort...

Quant au transfert de gestion entre SGC (Muret vers Grenade) de la commune de Bonrepos/Aussonelle, les documents expriment que selon vous, c'est un épiphénomène. Nous espérons que les collègues de Grenade analyseront l'arrivée de la gestion de ces nouveaux budgets avec la même philosophie.

Visiblement, M. le président, mesdames et messieurs le représentant·es de l'administration, " le travail des autres ne vous fait pas peur ", ni les conditions dans lesquelles elles et ils l'exercent, ni le prix pour lequel elles et ils l'exercent (simplement en regardant les derniers chiffres de grève des catégories supérieures dans notre département). Alors, nous vous le disons solennellement, poursuivez ainsi dans la voie du mépris, vous n'en aurez même pas " pour votre argent ".